

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annecy, le 5 avril 2024

### **Prévention montagne**

Conditions hivernales en montagne : recommandations pour la pratique d'activités de montagne

Le début des vacances de printemps et la météo des prochains jours seront propices à la pratique d'activités de montagne. Les récentes chutes de neige en haute montagne cette semaine, accompagnées d'importants écarts de température dans les prochains jours, vont rendre le manteau neigeux très instable. Yves Le Breton, préfet de la Haute-Savoie, appelle donc à la plus grande prudence lors de vos sorties en montagne.

Amateurs de montagne, adaptez votre pratique et vos équipements, notamment vestimentaires, aux conditions hivernales en haute-montagne.

Ne prenez pas de risque avec votre sécurité et celle des secouristes. Sachez renoncer ou changer d'objectif. Soyez responsable !

La pratique d'activités de montagne et haute-montagne nécessite une connaissance du terrain et demeure une pratique dangereuse d'autant plus que le risque avalanche, en raison de l'instabilité du manteau neigeux, reste élevé sur l'ensemble des massifs de Haute-Savoie.

### **Conseils aux randonneurs, skieurs et alpinistes :**

- prendre connaissance de la météo, du risque avalanche et s'informer auprès des offices du tourisme ou bureaux de guides ou accompagnateurs en montagne ;
- choisir un itinéraire en fonction de ses capacités et savoir l'adapter en fonction des difficultés rencontrées (dénivelé, météo changeante...);
- choisir des chemins de préférence balisés ;
- informer une personne de son entourage de l'itinéraire, de l'heure de départ et d'arrivée et éviter de partir seul et/ou de vous séparer ;
- préparer et vérifier son équipement ainsi que son matériel ;
- vérifier que l'on est assuré ;

### **Bureau de la représentation et de la communication de l'État**

Rue du 30ème régiment d'infanterie,  
BP 2332 74 034 - Annecy cedex  
04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53  
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr  
@Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

- ne pas compter uniquement sur son téléphone portable (il n'est pas toujours possible de capter un réseau en zone montagneuse) ;
- emporter de quoi s'alimenter et s'hydrater, des vêtements adaptés à la météo ( bonnet, gants, lunettes, veste..), de la crème solaire, une trousse de premiers secours, une couverture de survie et un sifflet (en cas de brouillard), une carte IGN, une boussole, une lampe ;
- suivre les balisages des itinéraires et rester sur le chemin, ne pas hésiter à faire demi-tour (problèmes physiques, évolution de la météo, retard ou doute sur l'itinéraire choisi, manque d'équipement pour traverser un névé...).

### **En cas d'accident**

- protéger la victime d'un danger imminent (chute de pierres par exemple), la couvrir (soit avec vêtements, soit couverture de survie), la mettre au sec, la rassurer) ;
- alerter les secours (avec portable si possible, au 112) ou les faire prévenir en transmettant les renseignements suivants : nom et numéro d'appel, nature de l'accident, nombre de victimes, soins déjà apportées, lieu précis de l'accident, conditions météo sur le site (vent, visibilité,..).



## **Bureau de la représentation et de la communication de l'État**

Rue du 30ème régiment d'infanterie,  
BP 2332 74 034 - Annecy cedex  
04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53  
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr  
@Prefet74 | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)